

ECOLE PRIVEE ET QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT AU GABON

Orphée Martial Soumaho Mavioga

Et

Dany Daniel Bekale

Université Omar Bongo-Libreville

orpheusoum@gmail.com / danybekaley@yahoo.fr

Résumé

L'expansion de l'enseignement privé dans le contexte néolibéral suscite depuis quelques décennies, des interrogations fortes en lien avec la problématique de la qualité de l'éducation. Le présent texte se donne l'ambition d'éclairer quelques pans de ce débat en s'appuyant sur le questionnement suivant : quelles sont les normes qui fondent la qualité de l'offre scolaire dans le système d'enseignement primaire au Gabon ? Et, pourquoi ces normes édictées par une loi donnent à voir un écart avec la réalité du terrain dans le secteur privé de l'éducation ? Autrement dit, pourquoi les conditions réglementaires fixées par l'Etat gabonais pour l'ouverture d'établissements scolaires privés ne contribuent-elles pas à renforcer la qualité de l'offre dans l'enseignement du premier degré ? A partir d'une démarche qualitative, les principaux résultats de l'enquête indiquent que le profil des enseignants et du personnel d'encadrement reste entouré d'une opacité, tout comme le palmarès de ces écoles manque de réelle visibilité. De plus, il se développe un réseau d'écoles privées destiné aux couches sociales populaires à l'intérieur duquel le coût est ajusté à la demande.

Mots-clés : Ecole Privée – Qualité de l’enseignement – Allusion/Illusion – Ajustement socioéconomique – Ecole ghetto.

Abstract

The expansion of private education in the neo-liberal context has for some decades raised strong questions in connection with the issue of the quality of education. This text aims to shed light on some aspects of this debate by asking the following question: what standards underpin the quality of school provision in Gabon's primary education system? And, why do these standards enacted by a law show a gap with the reality on the ground in the private education sector? In other words, why do the regulatory conditions set by the Gabonese state for the opening of private schools not contribute to strengthening the quality of provision in primary education? Based on a qualitative approach, the main results of the survey indicate that the profile of teachers and supervisory staff remains shrouded in opacity, just as the track record of these schools lacks real visibility. In addition, a network of public schools is being developed, aimed at the lower social strata within which the cost is adjusted to demand.

Key words: Private school - Quality of teaching - Allusion/Illusion - Socio-economic adjustment - Ghetto school.

Introduction

Depuis les premières heures de l'école au Gabon (1840), l'enseignement privé notamment missionnaire a contribué à la formation des premiers « lettrés ». Son importance n'est plus de ce point de vue à

démontrer même s'il reste qu'aujourd'hui, l'expansion de l'école privée laïque ne se réalise pas sans poser un certain nombre de problèmes notamment la question de l'assurance-qualité. Aussi, pour rappel l'école privée au Gabon se subdivise en deux sous-ordres. D'une part, il y a l'enseignement privé confessionnel (catholique, protestant et musulman) et d'autre part, l'enseignement privé laïc qui rassemble des promoteurs de divers horizons. Dans le cadre de cet article sociologique, l'analyse porte exclusivement sur l'enseignement privé laïc.

Le problème identifié dans le cadre de cette contribution scientifique se situe au niveau de l'écart entre la norme qualité prescrite dans les articles 27, 75 et 109 de la loi 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'éducation de la formation et de la recherche et la réalité pédagogique et structurelle observée dans l'enseignement privé laïc. Un constat chiffré nous permet d'apprécier le degré de développement de l'école privée qui s'appuie sur la libéralisation du secteur éducatif sous-tendu par l'idéologie néolibérale, dans le bassin pédagogique de Libreville-Est notamment dans le 2^e arrondissement de la Commune : 53 écoles privées laïques, 5 écoles privées catholiques, 4 écoles privées islamiques contre 4 écoles publiques (O. M. Soumaho Mavioga et D. D. Bekale, 2017). Quelles sont les conséquences liées à l'expansion des écoles privées ? L'école privée garantirait-elle un enseignement de qualité ou serait-elle un voile qui masque la réalité scolaire ? Pour apporter des éclairages à ce questionnement, l'article se structure autour d'une problématique théorique qui découle sur les choix méthodologiques opérés avant de présenter et discuter les résultats de l'enquête.

1. Contexte et problématique

La question de la qualité en éducation pose un certain nombre de problèmes sémantiques dans sa définition. Car, elle tente de comprendre diverses significations attribuées à ces termes. Aussi, faut-il retenir que les enjeux autour de la qualité en éducation émergent à partir des années 1990. Dès lors apparaît la difficulté de prendre en compte la segmentation du système éducatif en secteur, orientation et niveau. En effet, pour Del Don (2009), on ne peut parler de la même manière de la qualité de l'éducation des les secteurs primaire, secondaire, supérieur, etc. Il devient ainsi primordial de considérer que la définition de la qualité en éducation se construit selon l'échelle retenue.

Par ailleurs, Bouchard et Plante (2000, p.35) définissent la qualité comme : « la conformité d'un objet ou d'un phénomène à des spécifications préalablement définies par des demandeurs (société, milieu, collectivité et individus), des concepteurs ou des spécialistes ». Cette approche paraît pertinente car elle permet de comprendre que la qualité est d'abord une question de conformité. Selon l'UNESCO, la qualité de l'enseignement est un concept multidimensionnel qui tient compte au moins de la qualité des programmes, du personnel, des élèves, des équipements et des matériels d'enseignement et d'apprentissage. Pour notre propos, cette définition semble appropriée pour traduire la spécificité de la qualité dans le secteur de l'enseignement primaire.

Sur le plan international, la problématique de la qualité de l'enseignement reste une question permanente (M. Bailly, 1998 ; R. Normand, 2005 ; L. Berlinguer, 2017). En Afrique, elle a fait l'objet de

plusieurs enquêtes dans les régions de l'ouest et du centre dans le but d'évaluer les acquis des élèves du primaire et leurs compétences en lecture, écriture et calcul (PASEC, 2016). Cette comparaison internationale classe le Gabon parmi les meilleurs en français et en mathématiques pour les élèves de 2^e et 5^e année (CONFEMEN, 2008, p. 2). Ce qui peut apparaître comme un gage de qualité du système. Comme la plupart des évaluations internationales à l'exemple de PISA, on peut regretter que l'enquête PASEC ne prenne pas suffisamment en compte les particularités du système éducatif gabonais notamment sa propension à légitimer le redoublement scolaire dont le taux de 37% constitue le plus élevé pour les pays où ce taux est connu (Banque Mondiale, 2013).

Au plan structurel, on constate un nombre sans cesse fleurissant d'écoles privées. C'est le cas par exemple dans le bassin pédagogique de Libreville-est (O. M. Soumaho Mavioga, D. D. Bekale, *op.cit.*). Ceci est justifié par le fait que l'enseignement privé scolarise plus de 30% d'élèves au Gabon (CONFEMEN, 2008, *op.cit.*). Une situation qui s'observe avec acuité dans le deuxième arrondissement de la commune de Libreville au regard des données recueillies auprès de la Direction de l'enseignement primaire. Le tableau 1 ci-dessous nous donne une illustration chiffrée.

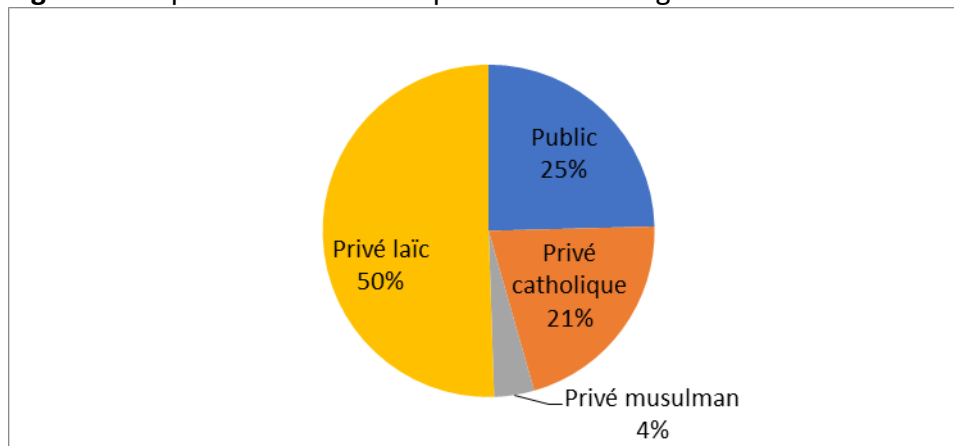
Tableau 1 : Répartition des établissements primaires du 2^e arrondissement de la commune de Libreville par ordre d'enseignement, salles de classe, effectif enseignants et effectif élèves

Ordre d'enseignement	Etablissements	Salles de classe	Enseignants	Elèves
Public	4	57	72	2831
Privé Catholique	4	60	67	2415
Privé Islamique	4	21	24	450
Privé Laïc non reconnu	46	252	254	5818
Total	58	390	417	11514

Source : DEP, 2016

Le tableau 1 nous donne à voir la répartition du nombre d'établissements, de salles de classe, d'enseignants et d'élèves dans le 2^e arrondissement de Libreville. Ces données indiquent que l'enseignement privé laïc dispose du plus grand nombre d'établissements (46) pendant que les autres ordres d'enseignement n'ont que 4 établissements chacun. Dans ce contexte, l'enseignement privé laïc enregistre les effectifs les plus importants qu'il s'agisse des enseignants (254) ou des élèves (5818). La figure 1 ci-dessous illustre en pourcentages ces écarts démographiques notamment pour les élèves.

Figure 1 : Répartition des élèves par ordre d'enseignement



Source : Données statistiques DEP, 2016

Au regard de la figure 1, on constate que seuls 25% d'enfants scolarisés dans le deuxième arrondissement de Libreville sont inscrits dans les établissements publics. Dans le même temps, 50% d'entre eux fréquentent les écoles privées laïques.

En s'appuyant sur ces quelques indicateurs statistiques, il convient d'interroger cet ordre d'enseignement afin de saisir les logiques d'action à l'œuvre. Si elles ne sont pas définitives, ces interrogations semblent décisives pour la compréhension du système éducatif dans sa globalité. Car, questionner sous le prisme de l'assurance-qualité, les écoles privées laïques invitent à examiner minutieusement la situation pédagogique et structurelle de ces établissements (C. Bouchard et J. Plante, 2002 ; R. Legendre, 2005 ; M. Behrens, 2007 ; G. Felouzis et J. Perroton, 2007 ; L. Corriveau et M. Boyer, 2009). Ce d'autant plus que le secteur privé apparaît aujourd'hui, comme une alternative à la dégradation, supposée ou réelle, de l'enseignement public. Dans ce contexte, quel crédit accordé à la qualité

des écoles privées laïques dans le 2^e arrondissement de la commune de Libreville ? Autrement dit, pourquoi les conditions réglementaires fixées par l'Etat gabonais pour l'ouverture d'établissements scolaires privés ne contribuent-elles pas à renforcer la qualité de l'offre dans l'enseignement du premier degré ? Les objectifs de cette recherche sont donc de déconstruire les idées reçues autour de l'école privée au Gabon d'une part et d'autre part, de faire progresser les connaissances sur une question éducative encore peu investiguée par la recherche en éducation au Gabon.

2. Eléments méthodologiques pour une analyse de l'assurance-qualité

Le défi scientifique de toute recherche en sociologie consiste en une élaboration rigoureuse de la démarche méthodologique, des postulats théoriques et empiriques que l'enquête a mobilisés. La production de la visibilité du social par une objectivation obéit à une rigueur scientifique. Celle-ci passe par la construction minutieuse du processus de collecte des données jusqu'à l'analyse des variables opératoires. Cette démarche permet d'opérer une rupture entre le mode de connaissance commun et le mode de connaissance savant. Pour formaliser l'enquête de terrain, l'approche qualitative nous est apparue pertinente avec la mobilisation d'un guide d'entretien construit autour six items (conformité des structures, formation des responsables et des enseignants, palmarès aux examens, coût de la scolarité, relation école/famille, rythmes et curricula scolaires) retenus comme indicateurs de mesure de la qualité. En effet, l'entretien directif et l'observation (parfois participante) ont permis de mettre à jour les connaissances pratiques des acteurs sociaux, c'est-à-dire

les facultés d'interprétation qu'ils mettent en œuvre dans la routine de leurs activités pratiques quotidiennes.

Ainsi, des entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de 30 responsables d'écoles primaires privées. Le travail empirique a permis de questionner, en écho avec un discours défavorable qui pèse sur l'école publique, les critères d'assurance-qualité au sein des écoles privées en prenant comme indicateurs les structures d'accueil, la formation des enseignants et du personnel d'encadrement, les outils pédagogiques, etc. Les principaux indicateurs sont compilés dans le tableau qui sui

Tableau 2 : Caractéristiques des écoles privées laïques du 2^e arrondissement de Libreville

Quartiers	Nombre d'écoles enquêtées	Architecture des bâtiments et aménagement de l'école	Effectif des élèves/classe	Profil des enseignants et du personnel	Rythmes scolaires	Origine sociale des élèves	Coût moyen de la scolarité en franc CFA ¹¹²
Sotega	2	Non conforme	25	Bac+BE PC	7h30 -16h	Classes moyenn e et populair e	61.000
Sociga	2	Non conforme	25	Bac+BE PC	8h- 15h	Classe populair e	61.000
Nkem bo	2	Non conforme	25	Bac+BE PC	8h- 15h	Classe populair e	40.000
Plaine Oréty	6	Non conforme	20	Bac+BE PC	7h30 - 15h3 0	Classe populair e	44.500

¹¹² Le coût moyen de la scolarité comprend les frais d'inscription, les frais d'écologie, les frais de la tenue scolaire et les frais connexes (informatique, tenue de sport, assurance, coopérative, bulletin de notes) obligatoires et payables au début de chaque année académique.

Atong Abè	2	Non conforme	20	DTS+Bac+BEPC	8h-15h	Classe populaire	66.250
Cocotiers	3	Non conforme	15	Bac+BEPC	8h-15h30	Classe populaire	48.500
Cité de la Caisse (CNSS)	2	Conforme	20	BEPC/BAC	8h-15h	Classe moyenne	70.000
Cité Mébiame	2	Conforme	20	BEPC/BAC	8h-15h	Classe moyenne	70.000
Avéa	2	Non conforme	20	BEPC/BAC	7h30-15h	Classe populaire	75.000
Atsibentsos	3	Non conforme	25	BEPC	8h-14h	Classe populaire	41.000
Vallée Sainte Marie	-	-	-	-	-	-	-
Campagne	3	Non conforme	20	Licence+Bac+BEPC	8h-15h	Classe populaire	72.500
Saint Michel	1	Conforme	25	Bac+BEPC	8h-14h	Classe moyenne	107.000

Source : Soumaho Mavioga et Bekale, données issues de l'enquête de terrain réalisée en 2019

Les données recueillies permettant de définir les principales caractéristiques des écoles ont été obtenues sur la base d'une compilation des prospectus des différents établissements privés laïcs investigués et du traitement des entretiens semi-directifs réalisés. Ce tableau permet donc

d'avoir une vue panoramique des différents aspects qui caractérisent les écoles privées laïques du deuxième arrondissement de la commune de Libreville.

3. Résultats

Dans les pays qui connaissent une massification scolaire, l'enseignement privé apparaît comme un partenaire contractuel de l'Etat pour l'éducation des citoyens. Il se définit comme un réseau scolaire qui couvre une mission de service public en satisfaisant à un besoin scolaire reconnu (C. Ben-Ayed, 2000). Cependant, dans le 2^e arrondissement de Libreville, ce contrat de partenariat avec l'Etat gabonais concerne davantage les établissements secondaires plutôt que les écoles primaires. En effet, tous les établissements d'enseignement primaire privés laïcs de ce bassin pédagogique ne sont pas reconnus d'utilité publique et ne bénéficient pas de subventions et d'affectations d'enseignants formés dans les quatre Ecoles Normales des Instituteurs (ENI) du pays. C'est cette réalité que le sociologue G. Nguema Endamne (2018, p. 96-97) met en évidence lorsqu'il affirme que :

Selon les pouvoirs publics, il existe deux types d'établissements privés distincts : privé reconnu d'utilité publique à l'intérieur duquel se logent les établissements privés confessionnels (...) qui bénéficient des subventions de l'Etat et des enseignants qu'il forme (...); privé non reconnu d'utilité publique : cette catégorie d'établissements détient ou non des documents d'ouverture, ne renseigne pas le ministère de l'Education nationales sur les effectifs (...). Dans le second groupe, plusieurs questions se posent et ont trait à la formation du personnel enseignant, aux modalités de recrutement des enseignants et des élèves, et au programme de formation.

3.1. Une assurance-qualité : entre allusion et illusion ?

Les questions de qualité en éducation font en général référence à l'amélioration des systèmes éducatifs. Sous cet angle, l'assurance-qualité est saisie comme un ensemble de normes prescrites et préétablies permettant de garantir la conformité et évaluer les produits du système éducatif. En questionnant l'école, il s'agit donc de mesurer les indicateurs de performance et de réussite scolaire.

L'expansion de l'enseignement privée au Gabon est la résultante d'une déchéance continue de l'enseignement public caractérisée par plusieurs dysfonctionnements tant organisationnels que structurel devenus récurrents, encourageant de fait des conduites d'évitement de certains consommateurs d'école. Ainsi, interroger le choix d'établissement au regard de la floraison des écoles privées dans le bassin pédagogique de Libreville-est, revient à questionner la forme de l'offre scolaire proposée aux familles comme réponse au désaveu de l'enseignement public.

3.1.1. Un cadre d'accueil peu ou pas adapté

La plupart des écoles visitées dans le cadre de ce travail existent depuis un peu moins de dix ans. Il s'agit d'établissements relativement récents dont les responsables disent disposer d'un décret d'habilitation à fonder une école tel que prévu par les dispositions de la loi 21/84 du 19 décembre 1984 et du décret 1583/PR/MINEDUC du 25 septembre 1985 fixant les conditions d'ouverture et de reconnaissance d'utilité publique des établissements d'enseignement privé. Sur la base des données de la Direction de l'enseignement primaire du ministère de l'Education

nationale, il est à noter que toutes les écoles enquêtées sont connues des autorités ministérielles puisqu'elles figurent dans le répertoire mis à notre disposition.

Les écoles privées laïques du bassin pédagogique de Libreville-est apparaissent généralement sous la forme de complexe scolaire. En effet, ces établissements se structurent autour d'une crèche ou garderie (0-3 ans), d'un cycle maternel (3-5 ans) et d'un cycle primaire (6 ans et plus). L'ensemble des élèves évoluent dans le même espace notamment pour les récréations et pour les repas.

Pour rappel, les dispositions de la loi 21/2011 stipule dans l'article 27 que :

une école primaire comprend au moins : cinq salles de classes ; une classe destinée à l'éveil scientifique ; une classe d'initiation aux technologies de l'information et de la communication et aux langues étrangères ; un centre de documentation et d'information en abrégé CDI ; un laboratoire de langues ; un atelier polyvalent ; une aire de jeux ; un jardin zoologique, une aire de culture et un petit élevage ; des logements pour l'équipe dirigeante ; des toilettes et vestiaires ; un service social ; une infirmerie ; une cantine scolaire.

Mais, au regard des faits et des discours des promoteurs des établissements privés laïcs interrogés, il revient que sur un total de 30 écoles enquêtées, seulement 2 d'entre elles disposent d'une véritable infirmerie. A contrario, les autres écoles visitées ne possèdent qu'une boîte de secours de soin de premières nécessités.

En ce qui concerne la question de la cantine scolaire, il s'agit généralement de salles de classe provisoirement aménagées en réfectoire. Dans ces conditions, la qualité des menus et la valeur nutritive des repas n'ont jamais fait l'objet d'un contrôle par les services compétents.

Au niveau pédagogique, ces établissements peinent à avoir des centres de documentation, une connexion internet, des laboratoires de langues alors même qu'ils s'affichent tous le statut d'école bilingue. De plus au plan infrastructurel, l'accessibilité de ces écoles reste problématique pour les élèves vivant avec un handicap moteur dans la mesure où ces écoles relèvent majoritairement d'une transformation de fortune des lieux d'habitation aux exigences architecturales différentes. Toute chose qui restreint les conditions de qualité pourtant affichées dans la communication de ces établissements.

3.2.2. Un corps enseignants composite

Au Gabon, selon la loi 21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'éducation, de la formation et de la recherche, pour être instituteur il faut être titulaire d'un baccalauréat et avoir satisfait à quatre semestres de niveau Licence 2 dans une école normale d'instituteurs ou tout établissement agréé ou partenaire (Loi 21/2011, art.75). L'enquête dans les écoles privées laïques du 2^e arrondissement de Libreville montre quelques disparités au niveau des diplômes obtenus par les enseignants. En effet, les enseignants qui interviennent dans les classes de 5^e année (ou CM2), sont en général les plus diplômés. Leur niveau d'instruction varie entre les diplômes de Baccalauréat et de Brevet de Technicien Supérieur/Diplôme de Technicien Supérieur (BTS/DTS) en action commerciale ou en communication notamment. Pour le reste des enseignants, le niveau d'instruction ne dépasse rarement le BEPC (Brevet d'études du premier cycle) ou son équivalent. Aux plus diplômés, est

confiée la responsabilité des classes avec examen comme le CEP (Certificat d'Etudes Primaires). De ce fait, le personnel enseignant des écoles privées laïques disposent d'une formation diversifiée sans relation avec les métiers de l'enseignement.

Cette diversité transparaît aussi au niveau des différentes nationalités en présence. A ce sujet, l'enquête révèle que 70% des enseignants des écoles privées laïques dans le 2^e arrondissement de Libreville sont expatriés. Ils proviennent de l'Afrique de l'Ouest pour la plupart, mais également de l'Afrique centrale. Les nationalités les plus récurrentes sont les béninois, les congolais, les camerounais, les maliens et les sénégalais. Il s'agit essentiellement de ressortissants de pays francophones. Cette caractéristique est partagée avec les Directeurs d'écoles ou Fondateurs qui sont aussi majoritairement des allochtones ; c'est dire que cette partie du système éducatif gabonais est contrôlée par une classe de promoteurs étrangers.

Dans ce schéma, la seule chose qui semble être la mieux partagée de tout le corps enseignant, c'est l'absence de formation pédagogique initiale. En effet, les cursus des différents instituteurs n'indiquent pas qu'ils sont passés par des établissements de formation de maîtres agréés. Ils semblent tous avoir appris le métier d'instituteurs sur le tas, par tâtonnements et expériences des plus anciens, notamment ceux devenus directeurs d'écoles. Ce avec le préjugé selon lequel peu importe le diplôme obtenu, tout le monde peut devenir enseignant du moment où l'on sait lire et écrire, et qu'on dispose de manuels scolaires d'accompagnement. C'est donc à partir de cette fausse évidence que les enseignants des écoles

privées laïques du bassin pédagogique de Libreville-est pratiquent le métier d'instituteurs comme « une sorte de métier artisanal qui survit tant bien que mal au sein de la grande industrie scolaire de l'école de masse » (M. Tardif et C. Lessard, 2004, p. 7).

Or, la profession enseignante aujourd'hui se doit de suivre le rythme des réformes sans cesse plus exigeantes notamment au plan curriculaire. Ainsi, on comprend aisément pourquoi l'approche par les compétences de base (APC) peine à être véritablement appliquée dans ce secteur de l'enseignement qui préfère utiliser par exemple l'approche syllabique dans le cadre de l'apprentissage de la lecture en lieu et place de l'approche globale défendue par l'APC. Tout porte à croire que les enseignants des écoles privées laïques restent ancrés au paradigme traditionnel parce qu'ils n'ont pas reçu une formation spécifique leur permettant d'affronter ces nouveaux défis.

Aussi, comme dans l'enseignement public, le métier d'enseignants dans les écoles primaires privées demeure fortement féminisé. Les femmes représentent 80% du corps même si elles sont les moins qualifiées. Elles sont généralement détentrices du BEPC et occupent très peu le poste de directeur d'établissement, une fonction encore très masculinisée. Sur les trente écoles enquêtées seulement cinq femmes sont directrices. Ces conclusions rentrent en résonnance avec les travaux de la sociologue H. Matari (2014) portant sur le métier d'instituteur au Gabon qui met en relief la féminisation de ce corps professionnel. L'opacité observée dans le cursus scolaire des enseignants des écoles privées laïques n'autorise pas à valider la thèse d'une offre scolaire de qualité. Elle conduit à formuler des réserves

sur la qualité de la formation dispensée ainsi que sur la docimologie des enseignants.

3.2.3. Le palmarès au CEP : un atout marketing

L'expansion de l'enseignement privé s'accompagne d'un maillage médiatique considérable. En effet, les écoles privées les plus huppées ne lésinent pas sur les moyens pour la réalisation de clips de propagande diffusés sur les médias publics et privés aux heures de grande écoute. Au 2^e arrondissement de Libreville, seuls deux établissements s'autorisent ce luxe. Pour le reste, à défaut de campagne de communication de grande envergure, ils utilisent abondamment les résultats obtenus aux examens officiels notamment le Certificat d'Etudes Primaires pour vanter leur efficacité et donner aux familles les raisons de porter leur choix sur leur structure. Le tableau 3 ci-dessous donne en pourcentage les taux de réussite moyen au CEP affichés sur les tableaux d'écoles privées laïques du bassin pédagogique de Libreville-est sur une période de 5 ans.

Tableau 3 : Taux de réussite moyen au CEP pour l'ensemble des écoles privées laïques

Année scolaire	Pourcentages de réussite
2017-2018	84,21%
2016-2017	83,33%
2015-2016	66, 66%
2014-2015	86,36%
2013-2014	78,56%

Source : Données d'enquête, 2018.

Au regard de ces chiffres, pour le moins élogieux et au-dessus des résultats de l'enseignement public dont les pourcentages de réussite au

CEP dépassent rarement les 60% (G. Nguema Endamne, 2011), on peut conclure de façon hâtive à une efficacité de l'enseignement privé. Or, peut-on se contenter de ces données publiées à des finalités de marketing pour conclure à une efficacité du secteur privé ?

Il paraît insuffisant de considérer ces données comme gage de qualité du système dans la mesure où elles ne traduisent que partiellement la réalité. Car, même si les compétences des élèves peuvent être avérées, il reste que selon G. Langouët et A. Léger :

Comment en effet, attribuer une quelconque signification au résultat d'un établissement, d'un ensemble d'établissements, voire d'un secteur de scolarisation, sans qu'il ne soit tenu compte, ni de l'origine sociale des élèves, ni de leurs parcours antérieurs, ni de la manière dont ils ont été préalablement sélectionnés ? » (G. Langouët et A. Léger, 2002, p. 9).

La prise en compte de ces informations apporte des renseignements utiles à la compréhension de la réalité scolaire des écoles privées laïques du 2^e arrondissement de Libreville. Ainsi, les données d'enquête montrent par exemple que l'âge moyen des élèves inscrits en 5^e année (CM2) se situe autour de 12,5 ans, autant dire qu'il est de 13 ans. Ce résultat rejoint les conclusions des analyses du sociologue G. Nguéma Endamne (2018) qui identifie l'âge moyen d'entrée en 6^e (collège) à 14 ans. Il s'agit d'élèves en situation de retard scolaire caractérisé par plusieurs redoublements. Une réalité qui inscrit les écoles privées laïques de Libreville-est dans ce que l'auteur appelle le réseau des pauvres. En effet, il fait remarquer que le développement de la nouvelle école capitaliste passe par l'existence d'un double réseau scolaire d'écoles privées avec une école privée pour les

riches, qu'il situe généralement dans le 1^{er} arrondissement de Libreville et une école privée pour les pauvres ou école-ghettos localisée dans les quartiers sous-intégrés du 2^e et du 6^e arrondissements. Les élèves qui fréquentent ce réseau démunis sont régulièrement en situation de retard scolaire et leurs parents occupent des postes d'employés de bureau, de corps habillé, de petits commerçants, de personnel domestique et parfois ce sont des étudiants.

Ne pas prendre en compte ces informations déterminantes dénature la pertinence des palmarès qui ont une tendance à caricaturer la réalité qu'ils ambitionnent définir. Ce d'autant plus que, fournies en valeur relative, ces données ne permettent pas d'avoir accès à la liste des candidats pour voir en effectifs absolus le nombre de candidats reçus et le nombre de ceux qui sont recalés.

Ainsi, pour plusieurs familles, le choix d'un établissement est en partie déterminé par le palmarès de celui-ci aux examens officiels. Plus l'établissement a de bons pourcentages de réussite et plus les familles sont séduites. Sur l'échelle des indicateurs de choix, le palmarès aux examens occupe la marche la plus haute.

3.2. Un ajustement des écoles à l'environnement socioéconomique

L'offre d'enseignement pré-primaire et primaire se répartit de manière hétérogène et inégalitaire dans la commune de Libreville. Cette division territoriale se construit autour d'un legs religieux, notamment catholique et protestant, qui a structuré la localisation géographique des écoles. La composition sociale dans les écoles primaires privées fait état

d'une représentation majoritaire d'élèves issus de familles modestes. Les parents exercent des professions subalternes ou d'ouvriers. Leur capital économique ne leur permet pas de solliciter des écoles privées qui offrent à leurs progénitures un enseignement de meilleure qualité.

3.2.1. Des coûts scolaires « sur-mesure »

L'enquête menée dans les écoles primaires privées laïques du 2^{ème} arrondissement de Libreville indique un certain ajustement des frais de scolarité par rapport aux catégories socioprofessionnelles des familles présentes dans ce bassin pédagogique. Le tableau *infra* nous en donne une illustration.

Tableau 4 : Montant mensuel des frais de scolarité

Niveau d'études	Coût moyen mensuel de la scolarité/FCFA
1 ^{ère} année (CP)	25.041
2 ^e année (CE1)	25.375 (+334)
3 ^e année (CE2)	25.770 (+395)
4 ^e année (CM1)	27.479 (+1709)
5 ^e année (CM2)	28.395 (+924)

Source : Données d'enquête, 2018.

L'observation des données de ce tableau donne à voir le coût moyen mensuel des frais de scolarité des écoles privées situées dans le 2^e arrondissement de Libreville. On constate que le montant mensuel de la scolarité oscille entre 25.041 FCFA (1^{ère} année) et 28.395 FCFA pour la 5^e année, soit une différence de 3.354 FCFA. On remarque également une légère augmentation mais continue du coût moyen de la scolarité entre la 1^{ère} et la 5^e année dont la variation se situe entre 334 et 924 FCFA. Pour les

Directeurs d'écoles interviewés, le montant de la scolarité est fixé par rapport à l'environnement social et économique. Il n'atteint pas 30.000FCFA. Car, de l'aveu des responsables de ces structures scolaires, les élèves proviennent essentiellement des quartiers environnants tels que Cocotiers, Nkembo, Sociga, Avéa, Atong-Abè, la campagne, etc., qui sont des quartiers populaires. Il se joue ici une logique de marché qui veut que par le jeu de la concurrence, l'offre s'ajuste à la demande. En effet, il existe approximativement une école privée au kilomètre. Le montant des frais de scolarité tient compte de cette proximité entre établissements proposant les mêmes services.

L'enquête révèle cependant que malgré des coûts moyens de scolarité assez bas, les parents éprouvent d'énormes difficultés à payer régulièrement la scolarité. Un certain nombre de parents accumulent des dettes auprès des établissements. En général, ces dettes sont soldées au moment de la prochaine rentrée scolaire où la réinscription est conditionnée à l'épurement de la dette antérieure. Pour ceux des parents qui ne parviennent pas à éponger leur ardoise, ils choisissent de changer d'écoles. Ces réalités donnent l'illusion d'un « libre-choix » offert aux familles. Or, il n'en n'est rien. Ce sont plutôt les caractéristiques socioéconomiques des ménages (petits commerçants, famille nombreuse, locataire, revenus mensuels entre 80000 et 150000FCFA, etc.) qui déterminent l'inscription de leur progéniture dans un établissement plutôt que dans un autre, tant il est vrai qu'il existe une école privée pour toutes les bourses.

L'enquête a permis de démontrer aussi qu'il existe des écoles où le montant mensuel de la scolarité est fixé à 13.000FCFA de la 1^{ère} à la 3^e année et à 18.000FCFA pour la 4^e et la 5^e année. Ce qui importe, par-dessus tout, pour les promoteurs de ces établissements, c'est la rentabilité. Et pour cela, il faut des élèves, ou mieux des clients, toujours plus nombreux. Il faut donc pratiquer des prix attractifs et adaptés au pouvoir d'achat du public cible. Une situation qui pose en filigrane le problème de la marchandisation de l'éducation.

3.2.2. Vers une disqualification institutionnelle des parents

Pour fonder un établissement scolaire au Gabon, il faut se conformer aux dispositions légales en la matière. De par l'acceptation des conditions réglementaires fixées par l'Etat, le promoteur privé accepte d'aider le gouvernement à assurer un service public, car l'éducation reste un devoir régalien de l'Etat affirmé dans le préambule de la Loi organique du pays. Si donc le rapport Ecole-Etat est garanti dans les textes, la relation Ecole-Famille reste quant à elle absente du partenariat.

L'enquête réalisée au sein des écoles privées laïques de Libreville-est permet d'établir que les associations des parents d'élèves (APE) sont marginalisées dans le fonctionnement des écoles. En effet, aucune école n'a indiqué disposer d'une APE. Les rencontres entre la direction de l'établissement et les parents d'élèves n'a lieu qu'au début de l'année au meilleur des cas. De même, des instances comme le conseil d'école ne sont pas promues. Leur existence est méconnue des responsables de structures scolaires du 2^e arrondissement de Libreville.

La relation entre direction et parents est quasi exclusivement une relation marchande. Les aspects pédagogiques se trouvent exclus des échanges entre le corps scolaire et les parents. De ce point de vue, la question du suivi scolaire est un exemple illustratif de cette disqualification des parents dans le fonctionnement de l'école et la recherche de la qualité. Les écoles privées laïques visitées se situent dans des quartiers populaires où le faible niveau d'instruction des parents constitue souvent un handicap socioculturel. Ainsi, quand il s'agit d'aider les enfants à faire les devoirs de maison, les parents se trouvent généralement démunis en raison du déficit de leur capital culturel (P. Périer, 2015). Pour contourner cette difficulté ou ce décrochage scolaire parental, les écoles privées ont développé le service de soutien scolaire. Il consiste à apporter une aide aux élèves en difficultés après les horaires habituels. Ce service n'est pas gratuit et son coût se situe entre 10000 et 20000FCFA par mois. Pour ainsi dire, le partenariat Ecole-Famille mérite d'être défini notamment sur les aspects pédagogiques et ceux de gouvernance. L'assurance-qualité passe aussi par la définition rigoureuse d'un mode d'emploi du partenariat Ecole-Famille pour encourager une requalification scolaire des familles déjà frappées par une disqualification sociale (A. Van Zanten, 2001).

3.2.3. Des rythmes et des curricula scolaires à double vitesse

Il n'a pas échappé à l'enquête qu'il existe une disparité de rythmes et de curricula scolaires dans les écoles primaires privées laïques. Si l'objectif de cet ordre d'enseignement est de penser l'école autrement, la plupart des Directeurs (25/30) disent :

dans la pratique nous ne tenons pas uniquement compte des recommandations de la tutelle administrative parce qu'elles s'avèrent inefficaces au regard des mauvais résultats que l'obtient dans l'apprentissage de la lecture en utilisant la méthode globale issue des manuels de lecture « Super ». Nous préférons utiliser la méthode syllabique qui a fait ses preuves (D18, Homme, 50ans, 10ans d'ancienneté).

Aussi, selon les textes officiels (loi 21/2011, art.86), 8 heures d'apprentissage doivent rythmer la journée d'une classe de l'école primaire. Or, les résultats de l'enquête soulignent que chaque école fixe son volume horaire et son articulation, hormis le respect des cinq jours de cours par semaine prévus par la législation en vigueur, c'est-à-dire de Lundi à vendredi. Ainsi, il n'est pas rare de voir des écoles qui articulent la journée de classe de 8h-15h (selon le principe de la journée continue) pendant que d'autres structurent la journée en deux demi-journées (8h-12h et 13h30-15h30). Des disparités qui s'expliquent par les spécificités de chaque école (cantine, activités extrascolaires, cours d'informatique, etc.). On note également, une absence flagrante de la maîtrise des normes administratives couplées d'une absence d'outils de pilotage d'un établissement scolaire qui poussent les promoteurs de ces écoles à appliquer un modèle de gestion personnalisé qui se trouve parfois en contradiction avec la législation scolaire. L'articulation des curricula soutient cette hypothèse de pilotage à vue.

La logique d'ajustement des écoles à l'environnement socioéconomique de l'arrondissement est guettée par ce que l'on peut appeler une dérive privatisante qui est celle de répondre à une clientèle (B. Perucca, 2002). Autant dire que l'école privée investit seulement dans des

services rentables immédiatement (tenues scolaires, cantine, assurance, etc.).

4. Discussion

Telle que développée dans le 2^e arrondissement de la commune de Libreville, les écoles primaires privées laïques finissent par poser le problème de la marchandisation de l'éducation et des biens scolaires. A cet effet, l'éducation est-elle une marchandise comme une autre ? Pour y répondre A. Renault (2007) relève quelques nuances : « une marchandise est un produit doté d'une valeur d'usage et d'une valeur d'échange, permettant éventuellement, à la faveur de l'échange de dégager du profit » (A. Renault, 2007, p.125). Or, dans le monde scolaire, l'enseignement dispensé est-il vraiment une marchandise ? A. Renault (op.cit., p.126) souligne que :

Rien n'est, à vrai dire, moins sûr : pour que tel fût le cas, il faudrait en effet que les établissements concernés soient des entreprises couvrant leur coût avec les recettes tirées de leurs produits. (...). Parler de marchandise éducative ou considérer les établissements comme des entreprises n'a donc ici de sens que par analogie, c'est-à-dire abstraction faite par beaucoup de différences.

Ce d'autant plus que l'éducation s'appuie sur le principe de gratuité qui exclut de fait l'idée d'une réelle marchandisation dans l'enseignement. Même si l'éducation ne peut véritablement être considérée comme une marchandise au même sens que les autres, il reste cependant réel qu'elle a un coût, qu'elle bénéficie plus à certains qu'à d'autres (F. Dubet, 2007) et que l'école se transforme continument sous l'influence de l'idéologie néo-libérale. C'est du moins l'hypothèse que défend C. Laval (2010) lorsqu'il

met en lumière la construction du nouvel ordre scolaire. Celui-ci est sous-tendu par un discours réformiste qui a pour fondements :

La logique managériale, du consumérisme scolaire, des pédagogies d'inspiration individualiste, en les rapportant aux transformations économiques comme aux mutations culturelles qui ont touché les sociétés de marché (C. Laval, 2010, p.7).

Ces mutations inscrivent donc l'institution scolaire dans une logique néo-libérale faisant de l'éducation « un bien essentiellement privé et dont la valeur est avant tout économique » (C. Laval, Ibid.). En d'autres termes, l'école se privatise et s'individualise en formant un capital humain utilitaire et rentable. Dès lors, les diplômes font l'objet de compétition et de concurrence de plus en plus accentuées qui affectent considérablement l'offre scolaire traditionnelle. Derrière le décor d'une école démocratisée s'installe durablement « un marché scolaire ou, pour le moins, des conduites de marché dans lesquelles l'offre et la demande s'efforcent d'optimiser leurs ressources » (F. Dubet, 2007, p.165). C'est notamment le cas des écoles primaires privées laïques du 2^e arrondissement de Libreville.

Conclusion

Peut-on conclure ici en quelques formules sur les premiers éléments d'une réflexion sur la qualité à l'école primaire privée au Gabon ? Peut-être. Disons que l'enjeu principal nous rappelle que l'essor de l'école privée comme réponse à l'échec des politiques éducatives publiques et de l'égalisation des chances restent une chimère. Et, selon Pierre Merle (2002), dans cette perspective, la démocratisation de l'école est acquise si

l'accès aux études de qualité est de moins en moins dépendant des déterminants sociaux.

Or, l'enquête menée montre qu'il se développe un réseau scolaire privé pour les classes populaires en parallèle aux écoles privées ayant un coût de scolarité onéreux qui recrutent leur public dans les couches sociales aisées résidant pour la majorité en dehors de l'arrondissement (G. Nguema Endamne, 2018). Ainsi, l'expansion de l'école privée ne s'accompagne pas toujours d'une offre scolaire de qualité. Pour cause, le parcours scolaire du personnel enseignant est des plus opaques.

Les résultats indiquent que la majorité des enseignants exerçant dans ces officines scolaires ont un niveau d'études qui oscille entre le BEPC et le Bac obtenu dans l'espace francophone au sud du Sahara. De même qu'ils n'ont pas de formation didactique et pédagogique. Cette main-d'œuvre bon marché et composite permet aux promoteurs de maîtriser les coûts en octroyant des bas salaires à la limite du SMIG. La précarité sociale dans laquelle le personnel enseignant est maintenue ne permet pas d'assurer une implication soutenue. Tout comme le profil des enseignants, le palmarès des établissements manque de réelle lisibilité et participe à entretenir l'illusion d'une offre scolaire de qualité.

Au regard de ce qui précède, la refondation de l'école au Gabon ne peut faire l'économie de la restructuration de l'enseignement privé et de la question de la qualité de l'éducation. Sans ce préalable, il est à craindre que se développent progressivement au sein du système éducatif des phénomènes de ségrégation scolaire matérialisés aujourd'hui par l'expansion des écoles-ghettos en milieu urbain librevillois.

Références bibliographiques

- Alami S., Desjeux D., Garabua-Moussaoui I., 2013 : *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF (coll. « Que sais-je ? »).
- Bailly M., 1998 : *La qualité à l'école*, Paris, Economica.
- Ballion R., 1982 : *Les consommateurs d'école : stratégies éducatives des familles*, Paris, Stock.
- Behrens M., 2007, (dir.). *La qualité en éducation pour réfléchir à la formation de demain*, Québec, Presse de l'université de Québec.
- Ben-Ayed C., 2000 : « L'enseignement privé en France », Van Zanten Agnès (dir.). *L'école, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Berger G., 2009 : « Le regard du grand témoin », *Actes du séminaire final politiques publiques en éducation : l'exemple des réformes curriculaires*, p. 129-134.
- Berlinguer L., 2017 : *Ré-inventer l'école. Une école de qualité pour tous et pour chacun*, Paris, Editions Fabert.
- Blanchet A., Gotman, A. 2001 : *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan (coll. « 128 »).
- Bouchard C., Plante, J. 2000 : « La qualité : sa définition et sa mesure », *Service social*, Vol.47, n°1(2), p.27-62.
- Bouchard C., Plante, J. 2003 : « La qualité : mieux la définir pour mieux la mesurer », *Cahiers du service de pédagogie expérimentale*, n°11 (12), p. 219-236.
- CONFEMEN, 2008 : *Evaluation diagnostique PASEC Gabon*, PASEC/CONFEMEN, Dakar.

- Corriveau L., Boyer, M., Fernandez ; N., 2009 : « La qualité en éducation : un enjeu de collaboration à cerner », *La revue de l'innovation dans le secteur public*, Vol. 14 (3), p. 2-23.
- Del Don C., 2009 : *Rapport sur l'état des lieux de la qualité de l'éducation et son évaluation en Suisse*, Mandat du groupe de projet de la commission suisse de l'Unesco.
- Dubet F. 2007 : « Le service public de l'éducation face à la logique marchande », *Regards croisés sur l'économie*, 2/2, p.157-165.
- Felouzis G., Perroton, J., 2007 : « Les marchés scolaires : une analyse en termes d'économie de la qualité », *Revue française de sociologie*, Vol.48 (4), p. 693-722.
- Langouët G., Leger, A., 2002 : *Ecole publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires*, Paris, Ed. Publidix.
- Laval C. 2010 : *L'école n'est pas une entreprise. Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, Paris, La Découverte.
- Legendre R., 2005 : *Dictionnaire actuel de l'éducation*, 3^e éd., Québec, Ed. Guérin.
- Lessard-hébert, M., Goyette, G., Boutin, G., 1997 : *La recherche qualitative. Fondements et pratiques*, Montréal, Editions Nouvelles AMS.
- Matari H., 2014 : *Les instituteurs dans la société gabonaise*, Paris, l'Harmattan.
- MEN, 2015 : *Examen national 2015 de l'éducation pour tous : Gabon*, Ministère de l'éducation nationale, rapport non publié.

- Merle P., 2002 : *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte-Syros.
- Ndong Mba J.-C., 2006 : « Conflits et manœuvres politiques à Libreville : le pouvoir municipale en question », Hulbert, F. ; Djeki, Jules ; Lagarec, D. (dir.). *Villes du nord, villes du sud : géopolitique urbaine, acteurs et enjeux*, Paris, L'Harmattan, p.277-288.
- Nguema Edamne G., 2018 : *La nouvelle école capitaliste en Afrique noire. De la marchandisation à la fin de l'école ?* Paris, Jets d'encre.
- Nguema Endamn, G., 2011 : *L'école pour échouer. Une école en danger. Crise du système d'enseignement gabonais*, Paris, Publibook.
- Normand R., 2005 : « La mesure de l'école : politique des standards et management par la qualité », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, Hors-série n°1, p.67-82.
- Périer P., 2015 : « L'enfant entre deux mondes : disqualification parentale et autonomisation scolaire », *Les sciences de l'éducation-Pour l'ère nouvelle*, Vol. 48, p. 105-126.
- Perucca B., 2002 : « Le privé veut changer l'école », *Le monde de l'éducation*, n°309, p. 25-41.
- Renaut A., 2007 : « L'éducation est-elle une marchandise comme les autres ? », *Pouvoirs*, 3/122, p. 125-136.
- Soumaho Mavioga O. M., Bekale, D. D., 2017: « Offre scolaire au Gabon et problématique de l'égalité des chances dans

l'enseignement primaire », *in* Quentin De Mongaryas et *al.* (dir.), *Refonder l'école gabonaise. Enjeux et perspectives*, Paris, Publibook.

Tardif M., Lessard, C., 2004, (dir.) : *La profession enseignante aujourd'hui. Evolutions, perspectives et enjeux internationaux*, Bruxelles, De Boeck (Coll. « PED »).

Van Zanten A., 2001 : *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF.